

Département des Alpes Maritimes

Saint-Paul de Vence, le 27 février 2018

Arrondissement de Grasse



COMMUNE DE
SAINT-PAUL DE VENCE
(06570)

Nombre de conseillers 27
En exercice 27
Présents 20
Votants 22

Date de convocation et d'affichage :
13/02/2018

PROCÈS VERBAL
Séance du Conseil municipal
du lundi 19 février 2018, à 18h30 à l'Auditorium

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf février à 18h30, le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, dûment convoqué conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de M. Joseph LE CHAPELAIN, Maire.

Etaient présents : MM. LE CHAPELAIN Joseph ; BOUKADIDA Fethi ; CAMILLA Jean-Pierre ; CHEVALIER Frank ; DELORD Jean-Michel ; PADELLINI Vincent ; ROUX François ; SOUMBOU Patrick ; STACCINI Pascal ; TERREMATTE David ; ISSAGARRE Christophe ; BURGER Gabriel
Mmes CHARENSOL Sophie ; COLLET Sylvie ; DALMASSO Sandrine ; ESCOLANO-LOCARD Alizée ; GUIGONNET Nadine ; HARTMANN Laurence ; VINCENT Eliane

Etaient excusés :

Mme CAUVIN donne procuration à Mme HARTMANN ;
Mme HOUZE donne procuration à Mme GASTAUD;

Etaient absents: BISCROMA Pascal ; VADO Alain ; CHRIST Véronique ; FAUST-TIOBASSE Catherine ; VOISIN-PONZO Céline.

A participé : Mme Lydie BRAY, Directrice Générale des Services

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination du Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Laurence HARTMANN est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Monsieur le Maire évoque l'ordre du jour et les 2 projets de délibération de cession et demande le report des deux délibérations dans l'attente d'informations complémentaires :

	Voirie – Cession d'une partie de parcelle à la commune : Cts LAMBERT-PONS
--	---

DÉLIBÉRATION REPORTÉE

	Voirie – Cession d'une partie de la parcelle à la commune : Cts PONS
--	--

DÉLIBÉRATION REPORTÉE

Monsieur le Maire reprend l'ordre du jour :

Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil municipal du 04/12/2017 (Projet de PV diffusé aux élus le 14/12/2017)
--

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : MAJORITÉ (1 opposition : M. ISSAGARRE)

Débat d'Orientation Budgétaire (Annexe Rapport d'Orientation Budgétaire 2018)

M. ISSAGARRE : Peut-on connaître les chiffres des ratios 7 et 11 ?

M. le Maire : Nous n'avons inscrit que les ratios qui étaient obligatoires. Ceux-ci ne l'étaient pas. Nous allons vous les transmettre.

M. ISSAGARRE : Comme nous n'avons plus les 3500 habitants, nous n'avons plus l'obligation de construire des logements sociaux ?

M. le Maire : Les chiffres de l'INSEE sont modifiés tous les trois ans. Cependant cette année 2017, nous avons livré 47 logements, ainsi nous sommes assurés de repasser la barre des 3500 habitants en 2019, voir même en 2018.

M. CAMILLA : Je tiens à préciser que c'est le préfet qui décidera si nous devons payer l'amende ou pas.

M. ISSAGARRE : Je souhaiterais connaître la somme réelle donnée à l'Office de Tourisme. Au-delà de la subvention allouée, quelles sont les sommes mises à sa disposition : électricité, loyer, personnel, impression... Afin qu'au prochain conseil municipal l'on sache ce à quoi s'attendre. Pouvez-vous nous lister le coût estimé de ce que l'on donne en totalité, à l'Office de Tourisme.

M. le Maire : J'ai pris note.

M. ISSAGARRE : Concernant la crèche, ne pouvons-nous pas atteindre un meilleur taux de remplissage ?

M. le Maire : Le remplissage a été optimisé.

M. ISSAGARRE : Les Services Techniques font le bilan de 151 devis, je serai heureux d'en voir la couleur. Sur quatre ans que je demande ça représente 600 devis !

M. le Maire : C'est le grand livre qu'il vous faudrait éplucher.

M. ISSAGARRE : Je souhaiterais connaître le coût du service communication. Y-a-t-il toujours qu'une seule personne ?

M. ISSAGARRE : Je souhaiterais connaître le coût global du Musée. S'il est déficitaire, il faudrait faire quelque chose.

M. le Maire : Le Musée n'est pas bénéficiaire c'est une évidence.

M. ISSAGARRE : Que faites-vous depuis quatre ans pour changer les choses ?

Mme HARTMANN : Depuis deux ans, l'équilibre est presque atteint puisque les tickets d'entrée ont sensiblement augmenté. Cependant, je tiens à rappeler la vocation première de tout musée : préserver le patrimoine et en faire profiter le plus large public. D'où la gratuité de certains musées nationaux.

M. PADELLINI : Un service peut être déficitaire, c'est son impact sur le public qui est primordial. Par exemple, la Police Municipale est indispensable et pourtant, rarement bénéficiaire.

M. BURGER : Pourquoi recourir à un emprunt pour la protection des bassins d'eau des Gardettes ?

M. le Maire : Car le budget de l'eau, qui est un budget annexe et autonome, n'a pas suffisamment d'argent. Il faut donc faire un créant.

N'ayant nulle autre question, M. le Maire propose de mettre en avant comme indiqué les dossiers prioritaires et réglementaires : ADAP, ERP, archivage, Plan Vigipirate, vidéo protection, ainsi que la maîtrise des dépenses de fonctionnement, DICRIM.

Mme GUIGONNET demande s'il pourra être inclus dans l'écho un résumé du DICRIM. M le maire ajoute qu'une réunion publique sera réalisée au printemps afin d'informer les citoyens sur le DICRIM

Mme CHARENSOL : Il faut rattraper tout ce qui est obligatoire, c'est ce qui est proposé dans ce rapport d'orientation, le Conseil Municipal doit poser les questions et donner ses avis concernant ces orientations écrites en page 35.

M. ISSAGARRE : Donner une orientation financière est impossible si on n'a pas les réponses aux questions concernant les dépenses réelles.

Mme CHARENSOL : Christophe, tu es en commission des Finances, tu as comme les autres, accès aux chiffres.

M. le Maire souhaite donc, qu'il soit pris acte, s'il n'y a plus de questions.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DU DÉBAT

Finances : Budget Eau 2018 / dépenses d'investissement
--

N'ayant nulle observation, M. le maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis – Évaluation définitive des charges liées aux compétences transférées (CLECT) – Approbation (Annexe Rapport CLECT)
--

M. le Maire précise que le montant de notre CLECT n'a pas bougé puisque nous n'avons pas délégué de compétence supplémentaire.

N'ayant nulle observation, M. le maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

CDG 06 – Adhésion contrat d'assurance des risques statutaires – Mise en concurrence d'un contrat groupe

M le Maire demande à la Directrice Générale des Services d'expliquer aux élus ce qu'est cette assurance et s'il est possible d'assurer les agents en fonction du service occupé : peut-il avoir des garanties différentes entre les agents ?

Mme la DGS : La délibération qui vous est proposée concerne l'assurance statutaire des agents. Lorsqu'un agent est en maladie, c'est la collectivité qui assure le traitement de l'agent. Le contrat d'assurance permet à la collectivité de se faire rembourser en fonction des garanties choisies. Le contrat peut couvrir un certain nombre de garanties (longue maladie, maladie longue durée, accident de travail, maladie ordinaire, maternité...). Plus il y a de garanties assurées, plus cela coûte cher. Non, on ne peut distinguer les garanties couvertes par service : exemple la maternité pour uniquement la crèche.

Dans cette proposition de contrat groupe, comme pour le contrat mutualisé d'adhésion à une mutuelle santé délibérée dans un conseil précédent, le Centre de Gestion lance un appel d'offre, négocie les tarifs, nous propose le prestataire retenu et nous choisissons d'adhérer ou non, et si oui de souscrire aux garanties que nous souhaitons.

M. ROUX : Qu'est-ce qu'on assure ?

Mme la DGS : les fonctionnaires absents selon les garanties choisies. Exemple Si le contrat couvre la longue maladie, l'agent en arrêt « longue maladie » est payé par la collectivité, à plein traitement pendant 2 ans et à demi

traitement la 3^{ème} année et l'assurance rembourse la collectivité. Pour les maladies « longue durée », c'est 3 ans à plein traitement et 2 ans en demi-traitement. Sans assurance cela coûte très cher à la collectivité d'autant qu'il est parfois indispensable de remplacer. La difficulté est d'estimer à la fois, les absences en fonction des âges, des profils et des risques, et les garanties à couvrir pour assurer le personnel afin que cela coûte le moins à la collectivité.

Cette année nous avons eu beaucoup d'absences soit 2503 jours cumulés, pour un coût estimé de 140 000 €

Mme HARTMANN : De combien est l'assurance pour couvrir ?

Mme la DGS : si notre contrat avait couvert toutes les garanties pour un montant d'environ 90 000 €, cela aurait été intéressant cette année.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

	Changement d'usage des locaux d'habitation – Institution de l'autorisation préalable de changement d'usage et fixation des conditions de l'autorisation préalable (Annexe formulaire changement d'usage)
--	--

M. CHEVALIER fait la présentation.

M. le Maire : Je souhaite qu'un article soit fait dans l'écho afin d'annoncer l'institution de cette autorisation préalable.

Mme CHARENSOL : Est-on fondé à refuser ?

M. CHEVALIER : C'est une autorisation donc par définition on peut la refuser. Par exemple, si le logement est insalubre.

Mme CHARENSOL : Peut-on refuser pour concurrence déloyale avec des professionnels ?

M. CHEVALIER : L'autorisation n'est que pour 3 ans et pour des locations ne dépassant pas les 120 jours.

N'ayant nulle autre observation M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

	Location d'un meublé de tourisme – Institution de la procédure d'enregistrement
--	---

M. CHEVALIER fait la présentation

M. PADELLINI : Est-ce qu'il est prévu quelque chose de spécifique pour les étrangers, un site multilingue ?

M. CHEVALIER : Non, il n'y a pas de site multilingue prévu.

N'ayant nulle autre observation M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

	Conventions de stage, contrats d'apprentissage, enveloppe budgétaire annuelle
--	---

Mme HARTMANN : Actuellement, quelle était l'enveloppe ?

M. le Maire : Il n'y en avait pas.

M. CHEVALIER : Les apprentis dans quel domaine ?

M. le Maire : Services Techniques et Petite Enfance.

Mme CHARENSOL : Sur Saint-Paul de Vence, on a tradition de former les jeunes et souvent aussi de les embaucher si nous en avons besoin. C'est important l'apprentissage.

N'ayant nulle autre observation M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ